

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

URALANE® 5774-1 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09.04.2025	400000013993	Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : URALANE® 5774-1 A US

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : A5QS-W03Q-V00N-XY42

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Composant d'un système de polyurethane.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse : Grijpenlaan 18
3300 Tienen
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41

Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1 800-424-9300

URALANE® 5774-1 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09.04.2025	400000013993	Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence :

Prévention:

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P260	Ne pas respirer les poussières.
P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter

URALANE® 5774-1 A US

Version 1.0 Date de révision: 09.04.2025 Numéro de la FDS: 400000013993 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Oxirane, 2-méthyl-, polymère avec oxirane, éther avec 1,2,3-propanetriol (3:1), polymère avec 1,1'-méthylènebis[4-isocyanatocyclohexane]
2-Oxépanone, polymère avec 1,1'-méthylènebis[4-isocyanatocyclohexane] et 2,2'-oxybis[éthanol]
formaldéhyde

Étiquetage supplémentaire

«À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle».

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Oxirane, 2-méthyl-, polymère avec oxirane, éther avec 1,2,3-propanetriol (3:1), polymère avec 1,1'-méthylènebis[4-isocyanatocyclohexane]	67837-35-8 Polymère	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT RE 2; H373	>= 50 - < 70

URALANE® 5774-1 A US

Version 1.0 Date de révision: 09.04.2025 Numéro de la FDS: 400000013993 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

2-Oxepanone, polymer with 1,1'-methylenebis[4-isocyanatocyclohexane] and 2,2'-oxybis[ethanol]	54954-83-5 Polymère	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT RE 2; H373	≥ 20 - < 30
formaldéhyde	50-00-0 200-001-8 605-001-00-5 01-2119488953-20	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Muta. 2; H341 Carc. 1B; H350 Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1B; H314 ≥ 25 % Skin Irrit. 2; H315 5 - < 25 % Eye Irrit. 2; H319 5 - < 25 % STOT SE 3; H335 ≥ 5 % Skin Sens. 1; H317 ≥ 0,2 % Skin Corr. 1B; H314 ≥ 25 % Skin Irrit. 2; H315 5 - < 25 % Eye Irrit. 2; H319 5 - < 25 % STOT SE 3; H335 ≥ 5 % Skin Sens. 1; H317 ≥ 0,2 %	< 0,1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

URALANE® 5774-1 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09.04.2025	400000013993	Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

- Protection pour les secouristes : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes tels que insuffisance respiratoire ou asthme sont observés. Des réactions d'hypersensibilité peuvent se développer chez les personnes sensibilisées, même en cas d'exposition à des concentrations minimales de diisocyanates. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures. CL50 (rat) : environ 490 mg/m³ (4 heures) : utilisation d'aérosols respirables obtenus de manière expérimentale et ayant un diamètre aérodynamique inférieur à 5 microns. Les méthodes employées pour générer les concentrations d'exposition dans les études animales se font sous des conditions extrêmes de laboratoire qui ne sont pas représentatives des conditions d'exposition au produit sur le lieu de travail, de stockage, durant le transport ou toute autre utilisation prévue sur le marché, en raison de la très basse pression de vapeur. Par conséquent, ces résultats de test ne peuvent être utilisés pour la classification de danger du produit. Aussi, une estimation de toxicité aiguë est calculée, fondée sur le poids respectif de toutes les données disponibles et le jugement d'expert, et est utilisée pour justifier une classification modifiée de la toxicité aiguë par inhalation.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste. Une étude MDI a démontré qu'un nettoyant pour la peau à base de polyglycol (comme D-Tam™, PEG-400) ou l'huile de

URALANE® 5774-1 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09.04.2025	400000013993	Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

maïs pouvait être plus efficace que le savon et l'eau.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Demander conseil à un médecin.

En cas d'ingestion : Essuyer soigneusement ou rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Garder tranquille. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Importantes réactions d'allergie cutanée, de spasmes bronchiques et de choc anaphylactique

Risques : Ce produit est un irritant respiratoire et un sensibilisant respiratoire potentiel: une inhalation répétée de vapeurs ou d'aérosols à des niveaux supérieurs à la valeur limite d'exposition sur le lieu de travail peut provoquer une sensibilisation respiratoire. Les symptômes peuvent inclure une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons pouvant être combinée avec un assèchement de la gorge une raideur de la poitrine et une difficulté à respirer. Les symptômes respiratoires peuvent n'apparaître que plusieurs heures après l'exposition. Une réponse hyper-réactive à une concentration même minimale de MDI peut se développer chez les personnes sensibilisées.

Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Nocif par inhalation.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut irriter les voies respiratoires.
Susceptible de provoquer le cancer.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traitement symptomatique et thérapie de soutien comme indiqué. Après une exposition sévère le patient doit être gardé

URALANE® 5774-1 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09.04.2025	400000013993	Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

sous contrôle médical pendant au moins 48 heures.

La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche

Moyens d'extinction inappropriés : L'eau peut être utilisée si aucun autre moyen n'est disponible mais de façon abondante. La réaction entre l'eau et l'isocyanate chaud peut être vive.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
La pression dans des conteneurs étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur.
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Produits de combustion dangereux : Les produits de combustion comprennent : le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les oxydes d'azotes, les hydrocarbures et le HCN. En cas d'extrême chaleur (supérieure à 500 degrés Celsius), l'aniline est susceptible de se former.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive agréé, en plus des équipements standard de lutte contre l'incendie. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

Méthodes spécifiques d'extinction : Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Du fait de la réaction avec l'eau produisant du gaz CO₂ une augmentation dangereuse de pression peut se produire si des emballages contaminés sont refermés.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

URALANE® 5774-1 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09.04.2025	400000013993	Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.
Assurer une ventilation adéquate.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.
Pour des précautions supplémentaires et des conseils pour une manipulation sans danger, voir la section 7
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
S'assurer qu'il y a suffisamment de matériel neutralisant/absorbant près de la zone de stockage.
Les zones de danger doivent être délimitées et signalées en utilisant les signaux d'avertissement et de sécurité appropriés.
Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".
Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.
Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Méthodes de nettoyage - déversement mineur
Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en

URALANE® 5774-1 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09.04.2025	400000013993	Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
Neutraliser les petits déversements avec un décontaminant.
Les compositions des liquides décontaminants sont données dans la rubrique 16.
Enlever et éliminer les résidus.
Méthodes de nettoyage - déversement important
Si le produit est sous sa forme solide:
En cas de déversement, les paillettes de MDI doivent être ramassées soigneusement.
La zone doit être nettoyée à l'aspirateur pour éliminer complètement le reste des particules de poussière.
Si le produit est sous sa forme liquide:
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Laisser réagir pendant au moins 30 minutes.
Pelleter dans des fûts à ouverture totale pour une décontamination ultérieure.
Laver la zone de déversement avec de l'eau.
Contrôler le taux de vapeur de MDI dans l'atmosphère.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Les compositions des liquides décontaminants sont données dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique	:	S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
Ventilation locale/totale	:	N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
Conseils pour une manipulation sans danger	:	Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Éviter la formation d'aérosols. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la bouche et la peau. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.

URALANE® 5774-1 A US

Version 1.0 Date de révision: 09.04.2025 Numéro de la FDS: 400000013993 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.
Un suivi médical de tous les employés qui manipulent ou sont en contact avec des sensibilisants respiratoires est recommandé.
Les personnes allergiques aux isocyanates, et en particulier celles qui souffrent d'asthme ou d'autres affections des voies respiratoires, ne devraient pas travailler avec les isocyanates.
L'usage industriel de solvants polaires aprotiques pour le nettoyage peut libérer des amines aromatiques primaires dangereuses.
Risque d'échappement soudain de la pression
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Protéger de l'humidité. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
------------	---------	------------------------------------	------------------------	------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

URALANE® 5774-1 A US

Version 1.0 Date de révision: 09.04.2025 Numéro de la FDS: 400000013993 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

formaldéhyde	50-00-0	VME	0,3 ppm 0,37 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Cancérogène de catégorie 1B - Substances devant être assimilées à des substances pour l'homme, Mutagène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets mutagènes possibles, Sensibilisation cutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VLCT (VLE)	0,6 ppm 0,74 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Cancérogène de catégorie 1B - Substances devant être assimilées à des substances pour l'homme, Mutagène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets mutagènes possibles, Sensibilisation cutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		STEL	0,6 ppm 0,74 mg/m ³	2004/37/EC
Information supplémentaire: Sensibilisation cutanée, Agents cancérigènes ou mutagènes				
		TWA	0,3 ppm 0,37 mg/m ³	2004/37/EC
Information supplémentaire: Sensibilisation cutanée, Agents cancérigènes ou mutagènes				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
formaldéhyde	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	9 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,375 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,75 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	240 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,037 mg/cm ²
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,2 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,1 mg/m ³
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	102 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,012 mg/cm ²
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	4,1 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Siloxanes and silicones, di-Me, reaction products with silica	Sédiment d'eau douce	> 100 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	23 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	

URALANE® 5774-1 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09.04.2025	400000013993	Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières. Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
L'équipement doit être conforme à l'EN 166
Veillez toujours porter des lunettes de protection lorsqu'on ne peut exclure un risque de contact du produit avec les yeux par inadvertance.
Veillez à respecter toutes les exigences locales et/ou nationales applicables en sélectionnant des mesures de protection destinées à un travail spécifique.
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Protection des mains

Matériel	: Néoprène
Délai de rupture	: >= 480 min
Épaisseur du gant	: >= 0,5 mm
Matériel	: Caoutchouc nitrile
Délai de rupture	: >= 480 min
Épaisseur du gant	: >= 0,35 mm
Matériel	: caoutchouc butyle
Délai de rupture	: >= 480 min
Épaisseur du gant	: >= 0,5 mm
Matériel	: Caoutchouc fluoré
Délai de rupture	: >= 480 min
Épaisseur du gant	: >= 0,4 mm

Remarques : Des gants protecteurs doivent être portés, lors de la manipulation de polyuréthane fraîchement préparé, afin d'éviter tout contact avec d'éventuelles traces de produits résiduels qui pourraient représenter un danger au contact avec la peau.
Utilisez des gants de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN374 : gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Les exemples de matières de gants offrant une protection suffisante sont : caoutchouc butyle, polyéthylène chloré, polyéthylène, gants laminés en copolymères d'alcools éthylène et vinylique (« EVOH »), polychloroprène (néoprène), Nitrile Butadiène Rubber (« NBR » ou « nitrile »), chlorure polyvinylique (« PVC » ou « vinyle »), fluoro-élastomère (Viton).

Dans les cas de contact prolongé ou fréquent, un gant de protection de classe 5 ou supérieure (temps de passage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

URALANE® 5774-1 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09.04.2025	400000013993	Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

supérieur à 240 minutes selon la norme EN374) est recommandé.

Dans les cas de contact bref, un gant de protection de classe 3 ou supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN374) est recommandé.

Note : La sélection d'un gant spécifique pour une application et une durée d'utilisation particulières sur un lieu de travail doit également tenir compte de tous les facteurs requis sur le lieu de travail tels que, mais non limités à ceux-ci, les autres produits chimiques pouvant être manipulés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), ainsi que toutes les instructions/spécifications prévues par le fournisseur de gants.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Par usage de solvants polaires aprotiques pour le nettoyage: Butylcaoutchouc (0.7mm), Caoutchouc nitrile (0.4mm), Chloroprène (0.5mm)

Protection de la peau et du corps

: Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Recommandé :

Combinaison (de préférence en coton épais) ou combinaison jetable Tyvek-Pro Tech 'C', Tyvek-Pro Tech 'F'.

L'équipement doit être conforme à l'EN 14605

Protection respiratoire

: Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

En cas d'urgence, de situations d'exposition non-routinières et inconnues, y compris face à des entrées aux espaces restreints, un appareil de protection respiratoire autonome à pression (APRA) couvrant tout le visage et certifié par NIOSH ou un respirateur à air fourni à pression couvrant tout le visage et doté d'une subsidiaire alimentation autonome en air devraient être utilisés.

Mesures de protection

: Equipement de protection personnelle comprenant: gants de protection adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection

Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.

URALANE® 5774-1 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09.04.2025	400000013993	Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: pâte
Couleur	: blanc cassé
Odeur	: légère
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point de fusion/point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'éclair	: > 200 °C Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
pH	: La substance / Le mélange réagit à l'eau
Viscosité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: Réagit avec l'eau
Solubilité dans d'autres solvants	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Pression de vapeur	: < 1 hPa (20 °C)
Densité	: 1,1 - 1,25 g/cm ³ (20 °C)
Densité relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité de vapeur relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Caractéristiques de la	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

URALANE® 5774-1 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09.04.2025	400000013993	Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

particule

9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Par réaction avec l'eau (humidité) produit du gaz CO₂. Réaction exothermique avec les produits contenant des groupes hydrogènes actifs. La réaction devient progressivement plus vigoureuse et peut être violente à des températures plus élevées si la miscibilité des constituants de la réaction est bonne ou si elle est assistée par un agitateur. Le MDI est insoluble dans l'eau et plus lourd que celle-ci, et tombe au fond mais réagit lentement au contact de l'eau. Une couche de polyurées solides insolubles dans l'eau se forme au contact de l'eau en dégageant du dioxyde de carbone gazeux.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière du soleil directe. Exposition prolongée à l'air ou l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides
Amines
Bases
Métaux
Eau

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de combustion comprennent : le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les oxydes d'azotes, les hydrocarbures et le HCN. En cas d'extrême chaleur (supérieure à 500 degrés Celsius), l'aniline est susceptible de se former.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

URALANE® 5774-1 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09.04.2025	400000013993	Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas toxique en cas d'inhalation tel que défini par la réglementation des marchandises dangereuses.
Remarques: Les méthodes employées pour générer les concentrations d'exposition dans les études animales se font sous des conditions extrêmes de laboratoire qui ne sont pas représentatives des conditions d'exposition au produit sur le lieu de travail, de stockage, durant le transport ou toute autre utilisation prévue sur le marché, en raison de la très basse pression de vapeur. Par conséquent, ces résultats de test ne peuvent être utilisés pour la classification de danger du produit. Aussi, une estimation de la toxicité aiguë est calculée, fondée sur le poids respectif de toutes les données disponibles et le jugement d'expert, et est utilisée pour justifier une classification modifiée de la toxicité aiguë par inhalation.

Estimation de la toxicité aiguë: 1,97 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Oxirane, 2-méthyl-, polymer with oxirane, ether with 1,2,3-propanetriol (3:1), polymer with 1,1'-methylenebis[4-isocyanatocyclohexane]:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 431.18 mg/m³
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 9 400 mg/kg
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

2-Oxepanone, polymer with 1,1'-methylenebis[4-isocyanatocyclohexane] and 2,2'-oxybis[ethanol]:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): > 10 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle):
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

URALANE® 5774-1 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09.04.2025	400000013993	Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 9 400 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

formaldéhyde:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 640 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 463 ppm
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 270 mg/kg
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un contact cutané unique.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

Oxirane, 2-méthyl-, polymer with oxirane, ether with 1,2,3-propanetriol (3:1), polymer with 1,1'-methylenebis[4-isocyanatocyclohexane]:

Espèce : Lapin
Evaluation : Irritant pour la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritant pour la peau.

2-Oxepanone, polymer with 1,1'-methylenebis[4-isocyanatocyclohexane] and 2,2'-oxybis[ethanol]:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritant pour la peau.
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

formaldéhyde:

Espèce : Lapin
Evaluation : Provoque des brûlures.
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

URALANE® 5774-1 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09.04.2025	400000013993	Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

Oxirane, 2-méthyl-, polymer with oxirane, ether with 1,2,3-propanetriol (3:1), polymer with 1,1'-methylenebis[4-isocyanatocyclohexane]:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Irritant pour les yeux.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Irritant pour les yeux.

2-Oxepanone, polymer with 1,1'-methylenebis[4-isocyanatocyclohexane] and 2,2'-oxybis[ethanol]:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Irritation légère des yeux
Remarques	:	L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

formaldéhyde:

Evaluation	:	Risque de lésions oculaires graves.
------------	---	-------------------------------------

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Composants:

Oxirane, 2-méthyl-, polymer with oxirane, ether with 1,2,3-propanetriol (3:1), polymer with 1,1'-methylenebis[4-isocyanatocyclohexane]:

Voies d'exposition	:	Peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
--------------	---	---

Voies d'exposition	:	Voies respiratoires
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Evaluation	:	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation., Peut provoquer une allergie cutanée.
------------	---	---

URALANE® 5774-1 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09.04.2025	400000013993	Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

2-Oxepanone, polymer with 1,1'-methylenebis[4-isocyanatocyclohexane] and 2,2'-oxybis[ethanol]:

Voies d'exposition : Peau
 Espèce : Souris
 Méthode : OCDE ligne directrice 429
 Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Voies d'exposition : Voies respiratoires
 Espèce : Cochon d'Inde
 Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
 Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

formaldéhyde:

Voies d'exposition : Peau
 Espèce : Cochon d'Inde
 Evaluation : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme
 Méthode : OCDE ligne directrice 406
 Résultat : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

Voies d'exposition : Voies respiratoires
 Espèce : Souris
 Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
 Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Oxirane, 2-méthyl-, polymer with oxirane, ether with 1,2,3-propanetriol (3:1), polymer with 1,1'-methylenebis[4-isocyanatocyclohexane]:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
 Système d'essais: Salmonella typhimurium
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
 Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.13/14.
 Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
 Espèce: Rat (mâle)
 Type de cellule: Somatique
 Voie d'application: Inhalation

URALANE® 5774-1 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09.04.2025	400000013993	Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

Durée d'exposition: 3 Weeks
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Type de Test: test des comètes
Espèce: Rat (mâle)
Type de cellule: Cellules du foie
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Dose: 2.5/4.9/12 mg/m³
Méthode: OCDE ligne directrice 489
Résultat: négatif

2-Oxepanone, polymer with 1,1'-methylenebis[4-isocyanatocyclohexane] and 2,2'-oxybis[ethanol]:

Génotoxicité in vitro : Concentration: 200 ug/plate
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.13/14.
Résultat: négatif
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Inhalation
Durée d'exposition: 3 Weeks
Dose: 118 mg/m³
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

formaldéhyde:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée
Résultat: positif

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée
Résultat: positif

Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois
Concentration: 0, 3.75, 7.5, 15 µg/mL
Activation du métabolisme: sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: positif

Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: positif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation

URALANE® 5774-1 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09.04.2025	400000013993	Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

Remarques : L'usage industriel de solvants polaires aprotiques pour le nettoyage peut libérer des amines aromatiques primaires dangereuses.
Basé sur des études sur des animaux, les amines aromatiques primaires sont considérées comme potentiellement cancérogènes pour l'homme. Certains de ces composants chimiques sont des cancérogènes avérés pour l'homme.

Aucuns effets indésirables pour la santé humaine ne sont prévus si les équipements de protection individuelle et les mesures d'hygiène recommandées sont appliqués.

Composants:

Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane, ether with 1,2,3-propanetriol (3:1), polymer with 1,1'-methylenebis[4-isocyanatocyclohexane]:

Espèce	: Rat, femelle
Voie d'application	: Inhalation
Durée d'exposition	: 24 mois
Durée de l'activité	: 17 h
Dose	: 0, 0.2, 0.7, 2.1 mg/m ³ mg/m ³
Fréquence du traitement	: 5 jours / semaine
NOEL	: 0,7 mg/m ³
LOAEL	: 0,23 mg/m ³
Résultat	: positif
Organes cibles	: Poumons

Cancérogénicité - Evaluation : Cancérogènes suspectés pour l'homme

2-Oxepanone, polymer with 1,1'-methylenebis[4-isocyanatocyclohexane] and 2,2'-oxybis[ethanol]:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
Voie d'application	: Inhalation
Durée d'exposition	: 24 mois
Dose	: 1 mg/m ³
Fréquence du traitement	: 5 quotidien
Méthode	: OCDE ligne directrice 453
Résultat	: positif
Organes cibles	: Poumons
Remarques	: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Cancérogénicité - Evaluation : Cancérogènes suspectés pour l'homme

formaldéhyde:

Espèce	: Rat, mâle
Voie d'application	: Inhalation
Durée d'exposition	: 24 mois
Dose	: 6 ppm
Fréquence du traitement	: 6 heure

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

URALANE® 5774-1 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09.04.2025	400000013993	Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

Résultat : positif

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves suffisantes de carcinogénicité dans des études d'inhalation sur des animaux.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

2-Oxepanone, polymer with 1,1'-methylenebis[4-isocyanatocyclohexane] and 2,2'-oxybis[ethanol]:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Inhalation
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 4 mg/m³
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

formaldéhyde:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Inhalation (gaz)
Dose: 2/5/10 ppm
Durée d'un traitement unique: 10 d
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité maternelle générale: NOAEC: 5 ppm
Toxicité pour le développement: NOAEC: 10 ppm
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal
Espèce: Chien, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 3.1 and 9.4 mg/kg bw/day
Durée d'un traitement unique: 50 d
Toxicité maternelle générale: LOAEL: > 9,4 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: LOAEL: > 9,4 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane, ether with 1,2,3-propanetriol (3:1), polymer with 1,1'-methylenebis[4-isocyanatocyclohexane]:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Système respiratoire
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires., La substance ou le

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

URALANE® 5774-1 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09.04.2025	400000013993	Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

2-Oxepanone, polymer with 1,1'-methylenebis[4-isocyanatocyclohexane] and 2,2'-oxybis[ethanol]:

Voies d'exposition	: Inhalation
Organes cibles	: Voies respiratoires
Evaluation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Remarques	: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

Oxirane, 2-méthyl-, polymer with oxirane, ether with 1,2,3-propanetriol (3:1), polymer with 1,1'-methylenebis[4-isocyanatocyclohexane]:

Voies d'exposition	: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Organes cibles	: Système respiratoire
Evaluation	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée., La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

2-Oxepanone, polymer with 1,1'-methylenebis[4-isocyanatocyclohexane] and 2,2'-oxybis[ethanol]:

Evaluation	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Remarques	: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Oxirane, 2-méthyl-, polymer with oxirane, ether with 1,2,3-propanetriol (3:1), polymer with 1,1'-methylenebis[4-isocyanatocyclohexane]:

Espèce	: Rat, femelle
LOEC	: 1 mg/m3
Voie d'application	: Inhalation
Atmosphère de test	: poussières/brouillard
Durée d'exposition	: 2 years 17 h
Nombre d'expositions	: 5 days/week
Dose	: 0, 0.2, 0.7, 2.1 mg/m3
Méthode	: Toxicité chronique
Evaluation	: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

URALANE® 5774-1 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09.04.2025	400000013993	Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

2-Oxepanone, polymer with 1,1'-methylenebis[4-isocyanatocyclohexane] and 2,2'-oxybis[ethanol]:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOEC	: 0,2 mg/m3
Durée d'exposition	: 2 yr
Nombre d'expositions	: 5 d
Méthode	: OCDE ligne directrice 453
Remarques	: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

formaldéhyde:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 82 mg/kg
Voie d'application	: par voie orale (eau potable)
Durée d'exposition	: 103 Weeks
Nombre d'expositions	: 7 days/week
Dose	: 5/25/125 mg/kg bw/day
Méthode	: OCDE ligne directrice 453
Organes cibles	: Appareil gastro-intestinal, Estomac

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation	: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

URALANE® 5774-1 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09.04.2025	400000013993	Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Oxirane, 2-méthyl-, polymer with oxirane, ether with 1,2,3-propanetriol (3:1), polymer with 1,1'-methylenebis[4-isocyanatocyclohexane]:

- | | | |
|--|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : | CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203 |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 9 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202 |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | : | CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui |
| Toxicité pour les microorganismes | : | CE50 (boue activée): > 1 000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 209 |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : | NOEC: >= 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires. |
| Toxicité pour les organismes vivant dans le sol | : | NOEC: >= 1 000 mg/kg
Durée d'exposition: 336 h
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) |
| Toxicité pour les plantes | : | CE50: >1000 milligramme par kilogramme
Durée d'exposition: 14 d
Espèce: Avena sativa (avoine)

CE50: >1000 milligramme par kilogramme
Durée d'exposition: 14 d
Espèce: Lactuca sativa (laitue) |

URALANE® 5774-1 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09.04.2025	400000013993	Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.

2-Oxepanone, polymer with 1,1'-methylenebis[4-isocyanatocyclohexane] and 2,2'-oxybis[ethanol]:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 1 000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 000 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: >= 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

formaldéhyde:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 24,1 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 5,8 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 4,89 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 3,48 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

URALANE® 5774-1 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09.04.2025	400000013993	Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

	Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (Bactérie): 20,4 mg/l Durée d'exposition: 120 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 1,04 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Oxirane, 2-méthyl-, polymer with oxirane, ether with 1,2,3-propanetriol (3:1), polymer with 1,1'-methylenebis[4-isocyanatocyclohexane]:

Biodégradabilité	: Type de Test: aérobique Inoculum: Boue activée, non adaptée Résultat: Difficilement biodégradable. Biodégradation: 0 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OCDE ligne directrice 301F Substance d'essai: Eau douce
------------------	--

Stabilité dans l'eau	: Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 20 hrs (25 °C) Remarques: Eau douce
----------------------	---

2-Oxepanone, polymer with 1,1'-methylenebis[4-isocyanatocyclohexane] and 2,2'-oxybis[ethanol]:

Biodégradabilité	: Inoculum: Boues domestique Concentration: 30 mg/l Résultat: N'est pas biodégradable Biodégradation: 0 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OCDE ligne directrice 302 C
------------------	--

formaldéhyde:

Biodégradabilité	: Type de Test: anaérobique Inoculum: boue activée Concentration: 1 360 mg/l Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 100 % Durée d'exposition: 4 d Substance d'essai: Eau douce
------------------	---

	Type de Test: aérobique Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des
--	---

URALANE® 5774-1 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09.04.2025	400000013993	Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

eaux usées)
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 99 %
Lié à: Carbone organique dissous (COD)
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 303A
Substance d'essai: Eau douce

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 0,33 - 1,07 mg/l
Le temps d'incubation: 5 d

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 1.07 mgO₂/g

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Oxirane, 2-méthyl-, polymer with oxirane, ether with 1,2,3-propanetriol (3:1), polymer with 1,1'-methylenebis[4-isocyanatocyclohexane]:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Durée d'exposition: 28 d
Concentration: 0.08 µg/l
Facteur de bioconcentration (FBC): 200
Méthode: OCDE ligne directrice 305
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

2-Oxepanone, polymer with 1,1'-methylenebis[4-isocyanatocyclohexane] and 2,2'-oxybis[ethanol]:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Facteur de bioconcentration (FBC): 200
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

formaldéhyde:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Facteur de bioconcentration (FBC): < 1
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,35 (25 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Oxirane, 2-méthyl-, polymer with oxirane, ether with 1,2,3-propanetriol (3:1), polymer with 1,1'-methylenebis[4-isocyanatocyclohexane]:

Répartition entre les compartiments environnementaux : log Koc: 4,5
Méthode: QSAR
Stabilité dans le sol : La température du sol: 22 °C
Temps de dissipation: 24 h
Méthode: OCDE ligne directrice 307

formaldéhyde:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

URALANE® 5774-1 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09.04.2025	400000013993	Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 15,9, log Koc: 1,202
Méthode: Méthode de calcul

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

URALANE® 5774-1 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09.04.2025	400000013993	Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo)	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Passager)	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques	:	Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.
-----------	---	--

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	Non applicable
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.
REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	:	Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 20: (Z,Z)-1,1,3,3-

URALANE® 5774-1 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09.04.2025	400000013993	Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

ttramthyl-1,3-bis[(1-oxooctadec-9-nyl)oxy]distannoxane

Numéro sur la liste 72:
formaldéhyde

Numéro sur la liste 74: 4,4'-
méthylènedi(cyclohexylisocyanate)

Numéro sur la liste 75: Si vous avez
l'intention d'utiliser ce produit
comme encre de tatouage, veuillez
contacter votre fournisseur.

Numéro sur la liste 77: 1,3,5-
Triazine-2,4,6-triamine, polymer with
formaldehyde, formaldéhyde

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement
européen et du Conseil concernant la maîtrise
des dangers liés aux accidents majeurs
impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles : 43bis
(R-461-3, France)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de
réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de
réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ne sont
pas listés dans les listes LIS et LES Canadiennes.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

URALANE® 5774-1 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09.04.2025	400000013993	Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H311	: Toxique par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	: Toxique par inhalation.
H332	: Nocif par inhalation.
H334	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H341	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	: Peut provoquer le cancer.
H351	: Susceptible de provoquer le cancer.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Carc.	: Cancérogénicité
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Muta.	: Mutagénicité sur les cellules germinales
Resp. Sens.	: Sensibilisation respiratoire
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

URALANE® 5774-1 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09.04.2025	400000013993	Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

- STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
- STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
- 2004/37/EC : Europe. Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes ou à des substances reprotoxiques au travail - Annexe III
- FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
- 2004/37/EC / STEL : Valeur limite à courte terme
- 2004/37/EC / TWA : moyenne pondérée dans le temps
- FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
- FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

Information supplémentaire

- Autres informations : Décontaminants liquides (pourcentages en poids ou volume):
Décontaminant 1: * - carbonate de sodium: 5 - 10% * - détergent liquide: 0,2 - 2% * - eau: compléter de manière à obtenir 100%
Décontaminant 2: * - solution ammoniacale concentrée: 3 - 8 % * - détergent liquide: 0,2 - 2% * - eau: compléter de manière à obtenir 100%
Le décontaminant 1 réagit plus lentement avec les diisocyanates, mais est plus respectueux de l'environnement que le décontaminant 2.
Le décontaminant 2 contient de l'ammoniaque. L'ammoniaque présente des risques pour la santé. (Voir les informations sécurité du fournisseur).

Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H332
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Resp. Sens. 1	H334
Skin Sens. 1	H317
Carc. 2	H351
STOT SE 3	H335
STOT RE 2	H373

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET

URALANE® 5774-1 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09.04.2025	400000013993	Date de la première version publiée: 09.04.2025

Date d'impression 11.09.2025

L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.